

JUGEMENTS DE CICÉRON SUR LA CRÈTE

Cicéron ne connaît la Crète que par des témoignages. Il parle très peu de ce pays dans ses discours et les notes les plus intéressantes apparaissent dans des oeuvres didactiques. Ces oeuvres, chacun le sait, comportent énormément de données traditionnelles, Cicéron ayant emprunté beaucoup à des manuels d'école. Pareille situation confère beaucoup plus de poids aux renseignements dus à Cicéron car il s'agit de traditions dont l'appoint est d'autant plus précieux qu'elles n'ont en général pas de réplique. D'autre part il n'est pas nécessaire ici de prouver combien Cicéron était renseigné.

Le texte le plus important se trouve dans les Tusculanes. Sa valeur ressort d'abord du soin extrême apporté à la rédaction des deux premiers livres de cet ouvrage, ensuite du contexte dans lequel il est placé. C'est au livre II, l'auteur s'emploie à montrer que la douleur n'est un mal que dans la mesure où on ne l'accepte pas, et il ajoute : II 34 :

Cretum quidem leges quas sive Iuppiter sive Minos sancit de Iovis quidem sententia ut poetae ferunt, itemque Lycurgi, laboribus erudiunt iuventutem, venando currendo, esuriendo siliendo, algendo aestuando. Spartae vero pueri ad aram sic verberibus accipiuntur

ut nullus e visceribus sanguis exeat

non numquam etiam ut, cum ibi essem, audiebam ad necem.

«Les lois crétoises établies soit par Jupiter soit par Minos mais sur l'ordre de Jupiter, comme nous le disent les poètes, — et aussi les lois de Lycurgue — forment la jeunesse dans les épreuves, la chasse, la course, la faim, la soif, la douleur, la sueur. Quant à Sparte, les enfants y sont reçus à l'autel de telle façon

que beaucoup de sang coule des chairs

et même, comme je l'ai entendu quand j'y étais, cela va parfois jusqu'à la mort.

La doxologie alexandrine apparaît tout de suite dans notre passage, ceci n'offre rien de neuf. Minos a, depuis Homère, une position

privilegiée par rapport à Zeus, et le vers de l'Odyssee n'est pas étranger qui dit :

ἐννέωρος βασιλευε Διὸς μεγάλου ὀαριστῆς. Od. XIX 179.

Qu'il faille encore penser à la similitude de la réintronisation cyclique du pharaon égyptien, c'est un corollaire trop long à reprendre, mais utile à retenir pour la fixation des rapports entre les grandes civilisations, l'égyptienne et la crétoise.

Minos *ὀαριστῆς* ou *μαθητῆς* (Plut. m. c. princ. vir. philos. e. d. 776 E) ou *φοιτητῆς* (Eustath. Od. 1860, 15) de Zeus est seul à avoir été admis à la participation de la science divine. Il s'agit bien d'une tradition alexandrine car Horace, autre disciple des Alexandrins, a exactement écrit : *Minos Iovis arcanis admissus* (Carm. I 28, 9).

La seule difficulté viendrait de l'expression cicéronienne *de sententia Iovis*. Mais *sententia* traduit *δόξα* (Nat. Deor. I 85) et de la sorte l'expression cicéronienne rejoint convenablement le *μαθητῆς* de Plutarque : Minos exprime la science ou législation divine, il est *ἐννέωρος* parce que, à intervalle régulier, il doit retrouver la rectitude d'interprétation dans un nouveau commerce avec Zeus, dans une nouvelle incantation si l'on veut. Je n'avance en ce dernier point qu'une théorie soutenue depuis des années. Je crois cependant apporter une nuance nouvelle en proposant de considérer ce qui est dit de Lycurge, le législateur spartiate, comme une construction postérieure écrite sur le modèle crétois. En effet un autre texte de Cicéron, Divin. I 96, dit que Lycurge fit confirmer ses lois par l'oracle de Delphes. On sait combien le personnage de Lycurge est inconsistant, la tradition même le fait intervenir assez tardivement puisqu'il aurait vécu à l'époque d'Homère (Tuscul. V 3), il n'est ni roi, ni héros, ni aisymnète, mais frère de roi, un peu accolé pour les besoins de la cause, et voici que pour trouver une consécration religieuse à ses lois, on fut obligé de supposer l'intervention delphique, c'est-à-dire, le deus ex machina. Au contraire la tradition crétoise est solide appuyée sur plusieurs témoignages dont les scholies de l'Odyssee XIX 179 B 179 V, Plutarque, l'Etymolog. Magn. 343, 33.—Tout apparaît comme si, les Spartiates ayant des lois d'aspect crétois, on a voulu leur donner une originalité par l'invention d'un législateur, en attribuant à celui-ci des garanties capables d'équivaloir aux garanties du législateur crétois.

On peut trouver une confirmation de ceci dans les parallèles qui reviennent entre institutions de Sparte et de Crète. Cicéron par-

le-t-il des éphores spartiates, il rappelle qu'il y avait de même façon les cosmoe crétois, ceci en Rep. II 58; mais il y a mieux : averti par Cicéron on suit une autre trace de dépendance très ancienne entre la Crète et Sparte, grâce à la mention de Pasiphaë. Cicéron sait, toujours par ses sources, que Pasiphaë est fille du Soleil et de l'Océan (Poseidon) – III 48. La source est ici une doxographie grecque. Pasiphaë a mis au monde le Minotaure, on sait par quel sortilège et comment Dédale est mêlé à l'aventure. Tous les doxographes de l'antiquité se sont occupés de la chose : Apollodore (III 1, 4); Diodore (IV 77); Libanius (Westermann 379, 30); le scholiaste d'Euripide (Hippol. 887); Hygin (fgm 40); le premier mythographe du Vatican (I 43). Or Cicéron, qui visiblement ne connaît pas bien cette mythographie, nous fournit un renseignement précieux en De Divin. I 96 : *in Pasiphae fano, quod est in agro propter urbem Spartam, ubi Ephori somniandi causa incubabant* Ceci rejoint les autres renseignements que nous avons sur des oracles de Pasiphae en Laconie : c'est Plutarque, Cléomène 7 : *συνέβη τῶν ἐφόρων ἕνα κοιμώμενον ἐν Πασιφάας ὄναρ ἰδεῖν θαυμαστόν*, c'est Pausanias qui nous dit (III 26) que sur le chemin de Thalamai à Oitylos il y avait un temple d'oracles par songes dédié à Ino; dans le jardin il y avait des statues de Pasiphae et de Hélios et Pausanias avoue son embarras de ne pas voir ce temple porter le nom de Pasiphae. Le lien entre Cnossos et la Laconie se renforce donc d'une origine oraculaire. J'avoue qu'ici la conjecture devient difficile. Quelle était cette divination crétoise et sous quel nom se plaçait-elle ? Il y a peut-être un moyen d'entrevoir une solution, toujours grâce aux notes de Cicéron : En Nat. Deor. III 48, il unit Circé à Pasiphae, Circé elle se retrouve facilement sous une Kerkeis (Κερκηίς) fille d'Océan et de Tethys, évoquée par Hésiode dans sa Théogonie (355). Le nom de cette déesse évoque le rouet et la quenouille et l'on pourrait songer au fil d'Ariane, mais ce serait contesté. Je préfère employer le terme Kerkops, visiblement apparenté, cité aussi par Cicéron en Nat. Deor. I 107 et sur lequel nous avons une curieuse note de Clément d'Alexandrie : Stromata I 144 :

Ἐπιγένης δὲ ἐν τοῖς περὶ τῆς εἰς Ὀρφεία ποιήσεως Κέρκωπος εἶναι λέγει τοῦ Πυθαγορείου τὴν εἰς Ἄιδου κατάβασιν καὶ τὸν ἱερόν λόγον, τὸν δὲ πέπλον καὶ τὰ φύσικα Βροντίου. Ici l'on ne peut nous refuser d'admettre une catabase c'est-à-dire un sommeil sacré d'où le héros revient avec des visions de l'autre monde et donc avec des prophéties. Kerkeis ou Circé était-elle la protectrice de pareille

kéromantie? C'est très possible. En tout cas cela rapproche son domaine de celui de Pasiphaë et fait penser que la Crète préhellénique possédait pareille pratique qui serait, elle aussi, passée en Laconie avec d'autres usages crétois.

Jə ne voudrais pas passer sous silence un élément de toponymie assez surprenant. Un village du S-O. du Fayoum portait le nom de Kerkeosiris. Il y avait là un temple d'Isis et le curieux accouplement de Kerke avec Osiris n'a pas été expliqué. Faut-il y voir une traduction d'Isis par Kerke? Je ne puis que proposer le problème. Mais s'il devait se solder par l'affirmative, on renforcerait la thèse d'une Isis passant par la Crète et remontant en Grèce par le chemin de Sparte pour aboutir à Eleusis.

On peut avoir la tentation de suivre les étymologies de Kirke de cette façon, elle ne s'oppose d'ailleurs pas à une autre explication où Kirke (pélasgique antérieur à Kerkeis, cfr van Windekens, Etudes pélasgiques) s'expliquerait par gherquos que l'on retrouve sous Hircus romain. Cette explication réduit ainsi le cas de Circé au bouc et donc au féminin à la chèvre, la confond avec Pasiphae et avec *pasend*.

A ce propos, un autre passage de Cicéron me préoccupe depuis longtemps, il s'agit d'une note curieuse sur les chèvres sauvages de Crète, qui, dit Cicéron, lorsqu'elles sont atteintes par des flèches empoisonnées, s'empressent de chercher une plante appelée dictamnè et à peine ont-elles mâché cette plante, les flèches tombent d'elles-mêmes de leur corps: Nat. Deor. II 126: *capras autem in Creta feras cum essent confixae venenatis sagittis, herbam quaerere quae dictamus vocaretur quam cum gustavissent sagittas excidere dicunt e corpore*.

Cette fois Cicéron n'est pas seul à nous signaler ces chèvres sauvages, Virgile en parle dans l'Enéide XII 412 - 415, Pline N. H. XXV 92, Val. Max. I 8; Isidore de Séville IX 9; Plutarque Soll. anim. p. 974, l. Somme toute il s'agirait d'une scholie bonne à rejoindre les catalogues des herboristes pour le dictamnè, des naturalistes pour les moeurs des animaux, s'il n'y avait pas justement cette persistance des citations, et ce choix de Cicéron ou plutôt de sa source qui est vraisemblablement Posidonius, grand encyclopédiste. Il faut y regarder de près. Steier dans R. E. III A² p. 2239 écrit textuellement: Unter der griechischen Bezeichnung *αιξ ἄγριος* und *αιγαγρος* ist in der Regel die Bezoarziege auch Paseng oder Pasang genannt. Ce pasang permet de rêver à plusieurs rapproche-

ments. Mais s'agit-il encore d'un rêve ? Les bons travaux de Lejeune sur la philologie mycénienne ont démontré que la correspondance *pasa* = gr. *πας* doit être écartée, et donc qu'il faut chercher une nouvelle étymologie de *pasiphae* (qui éclaire tout). On serre la vérité de plus près en cherchant du côté d'un thème II *kw-a* exprimant l'idée de gonflement et celle de puissance. — Est-il permis de voir dans ce thème appliqué à *pasi* > *paseng* la notion de pis, de fécondité ? On reviendrait à la notion de chèvre, d'autant plus qu'à Pylos a 3 Kipata comprend la notion de chèvre et il n'est pas du tout prouvé que dans ce composé ce soit *aki* qui désigne l'animal¹. Nous avons le *paseng* en faveur de notre conjecture.

Laissons dès lors le thème des flèches empoisonnées — il cache peut-être une autre mythologie — et retenons l'importance de la chèvre. Dans la langue classique *αἴξ* se retrouve en plusieurs points d'une ligne géographique continue où se retrouve Aigeis, Aigina, et l'on n'oubliera pas qu'à l'origine même de l'oracle de Delphes il y a un rappel de chèvres merveilleusement inspirées par la terre². La chèvre garde le pouvoir prophétique à travers les âges, Tertullien ne cite que ce seul exemple de prédiction lorsqu'il s'en prend aux devins (Apol. III 2). L'animal sacré occupe donc une place absolument unique dans l'axe Crète – Péloponèse, et si l'on retourne à *pasi*, en acceptant la notion de puissance, il n'est pas du tout contrariant de dire que la chèvre est vraiment la souveraine de l'Égée et que la Crète, avec Minos, est depuis une très haute antiquité le centre de cette souveraineté, sans doute en face de l'Égypte pays du vautour (*αἰγυπτός*).

Ajoutons que les éléments entrevus grâce aux notes de Cicéron relèvent d'un domaine nettement pré-dorique, le mythe grec ignore la magie, il n'y a pas chez lui de Circé.

Cependant une base est restée en valeur, c'est la base en *pete*. Sous son aspect défléchi elle apparaît dans *Ποσειδών*. Il suffit ici de démarquer une vieille page de Paul Kretschmer dans Glotta de 1909, où ce savant linguiste analyse le traitement achéen du mot. (p. 27) Poseidon, seigneur de la terre, est le seigneur *πόσις* < + *πότις* = skr *pâtis*. Il s'agit ici d'un thème en *i* qui aboutit à *ποτι* > *ποσι*.

¹) Sur tout ceci cfr. M. Lejeune, *Mém. de phil. mycén.* Paris 1958 pp. 291 - 292.

²) Or la source où ces chèvres se sont singularisées s'appelle *cas-iotis*, à rapprocher du crétois moderne *catzica*.

De toute façon nous revenons à Pasiphae et au curieux Paseng de la chèvre crétoise.

Les autres passages de Cicéron sur la Crète répondent moins aux préoccupations actuelles de la philologie, ils méritent cependant d'être signalés parce qu'ils sont très honorables pour la Crète antique et, chose curieuse, parce qu'ils nous montrent cette population sous un jour assez spartiate et très fier. Soit le pro Murena 74 : Cicéron rétorque à Caton qu'il ne faut pas exagérer la rigueur en matière de campagne électorale, que l'on peut parfois prier à dîner, qu'il faut suivre les moeurs et, donnant un exemple historique, il ajoute : (j'emprunte avec plaisir la jolie traduction de Boulanger-Belles Lettres) «Et cependant ni les Lacédémoniens dont s'inspirent tes principes de vie et ton langage, qui pour leurs repas de chaque jour s'étendent sur le bois dur, non plus que les Crétois, dont aucun n'a jamais pris une bouchée étendu, n'ont pas su mieux que les Romains, qui partagent leur temps entre le plaisir et le travail, maintenir leur puissance politique»³.

Voici une nouvelle fois les Crétois assortis aux Spartiates, la tradition savante ne les sépare pas dans les écoles, car ici il s'agit d'un de ces exemples que Cicéron tire de sa mémoire, qui lui viennent de ses années d'université soit à Athènes, ou mieux à Rhodes où l'enseignement était très savant.

Il y a, il est vrai, une petite ombre au tableau, elle se trouve en De Republica III 15. Je la citerai en latin, le latin bravant la gêne : *Vitae vero instituti sic distant ut Cretes, ut Aetoli latrocinari honestum putent*. Tout d'abord le renseignement est tenu de Polybe à travers Panétius et Polybe qui n'était pas du tout impartial avait de graves antipathies envers les Etoliens, contre qui il avait d'ailleurs combattu (cfr Polybe IV 3, 8 ; 11 ; VI 46, 3.), ce sont donc les Etoliens qui sont visés. Ce qui nous intéresse ici c'est le nouveau jumelage de la Crète et du Péloponèse, du N-O. cette fois. La seule présence du fleuve Acheloos en Etolie aurait suffi à nous mettre sur la voie.

Les autres renseignements de Cicéron regardent une époque beaucoup plus basse, la Crète est depuis longtemps devenue l'un

³ *Neque tamen Lacedaemonii, auctores istius vitae atque orationis, qui cotidianis epulis in robore accumbunt, neque vero Cretes quorum nemo gustavit unquam cubans melius quam Romani homines, qui tempora voluptatis laborisque dispertiant, res publicas suas retinuerunt,*

des territoires d'obédience romaine, il a été conquis par le courage de Metellus (pro Flacco 50); mais les Crétois ont droit à un traitement de faveur, Pompée reçoit favorablement leurs ouvertures de paix et se contente d'otages (Leg. Manilia 35; 46); après la mort de César le parti opposé à Antoine décrète l'affranchissement des principales cités crétoises (Phil. II 97). Il faut croire que les Crétois étaient des combattants vigoureux — du temps de Mithridate ils avaient seuls résisté longtemps à ce prince — car lorsque Cicéron veut recommander quelqu'un à son ami Brutus, il lui signale qu'il a été le premier centurion de la 8^e cohorte sous Metellus dans la guerre contre les Crétois, c'est le seul titre, il semble suffire (Ep. Brut. I 8).

L'ensemble de ce que peut glaner pour la Crète un lecteur de Cicéron est non seulement plein d'intérêt, source de nouvelles recherches, mais aussi tout empreint d'un accent de grande estime et Cicéron n'estime pas facilement.